
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 16 octobre 2009

La journée du partenaire du vendredi 16 octobre 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

La réunion a connu la participation de Monsieur ISSALOU-MOMBO Joseph, Directeur Commercial du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN).

Les principaux points abordés au cours de la réunion ont été les suivants :

- **De la mission conjointe Office des Douanes et Accises (OFIDA) de la RDC – Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)**

Madame la Directrice Interdépartementale a informé les partenaires de la mission conjointe entreprise à Pointe-Noire par des représentants de l'OFIDA et de la DGDDI, portant sur les transbordements.

Les délégués des deux administrations douanières ont examiné les pratiques frauduleuses et les dysfonctionnements décelés dans le domaine des transbordements, ainsi que les mesures à prendre pour y remédier.

Les travaux vont se poursuivre dans quelques mois à Matadi (RDC).

- **De la redynamisation de la Cellule de concertation Douane – PAPN**

Saluant la présence de Monsieur ISSALOU-MOMBO, Directeur Commercial du PAPN, Madame la Directrice Interdépartementale a précisé que le Directeur Général du PAPN souhaite une redynamisation de la Cellule de concertation Douane – PAPN, qui devra se pencher en priorité sur des questions telles que :

- la célérité des opérations ;
- les horaires de travail, la nécessité de fonctionner 24H/24H, 7 jours/7 jours et le caractère « extra-légal » du travail de la Douane au-delà de 14H00 ;
- le coût excessif du fret ;
- la perception de la redevance informatique sur les déclarations relatives aux marchandises en transit ;
- les travaux à effectuer au Dépôt Douane et leur prise en charge.

- **Des sociétés de transit qui ont recours à des manœuvres frauduleuses**

Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé que des rapports ont été adressés à la Direction Générale au sujet des sociétés de transit qui ont recours à des manœuvres frauduleuses et ne permettent pas à la Douane de travailler selon les recommandations de l'OMD concernant la facilitation et la célérité des opérations de dédouanement.

Les sociétés qui se livrent à une fraude « sauvage » feront l'objet de contrôles approfondis au jour le jour, même en première ligne.

- **De l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de facilitation consenties en faveur des sociétés agréées**

Madame la Directrice Interdépartementale a informé les partenaires que la DGDDI procédera très prochainement à l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de facilitation consenties en faveur des sociétés agréées, pour lesquelles les contrôles

en première ligne sont réduits au minimum. C'est au Service des Enquêtes Douanières (SED) qu'il appartient d'effectuer des contrôles approfondis.

- **Du champ bloquant sur les produits pharmaceutiques et les voitures d'occasion**

Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé le caractère sensible des produits pharmaceutiques, qui avaient bénéficié jusque là d'une exemption de fait de l'inspection COTECNA. A la lumière de la réunion de COTONOU et des risques que présentent les produits pharmaceutiques « de la rue », il convient d'envisager avec beaucoup de prudence l'activation du champ bloquant concernant les produits pharmaceutiques.

Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects s'est déclaré surpris de l'activation du champ bloquant concernant les voitures d'occasion.

Pour les voitures d'occasion, qui constituent au Congo un produit d'importation tout aussi sensible, une procédure devra être mise en place par la DGDDI, en tenant compte de la réglementation CEMAC en la matière.

Les voitures d'occasion importées par les concessionnaires ou les particuliers, dont la valeur FOB dépasse trois millions de francs CFA, sont soumises à l'inspection COTECNA.

- **De l'évolution du projet scanner et de la formation des membres de la Cellule scanner**

Monsieur GUYANT Christophe, Directeur Général de COTECNA, a informé les partenaires que les travaux d'aménagement du site devant abriter le scanner avancent normalement.

Une formation sera organisée très prochainement pour les membres de la Cellule scanner chargés de l'analyse d'image.

Monsieur ISSALOU-MOMBO, Directeur Commercial du PAPN a soulevé la question de la redevance à payer par la Douane pour la location du terre-plein abritant le scanner.

La direction Interdépartementale a saisi la hiérarchie à ce sujet.

- **De la sortie des marchandises en dehors des heures légales de travail de la Douane**

Monsieur MBOUNGOU Joseph de PANALPINA a soulevé la question de la nécessaire concertation avec la Douane, les autorités portuaires, les représentants de la Marine nationale et de la Police concernant la sortie des marchandises en dehors des heures légales de travail de la Douane.

- **Du dédouanement des effets personnels par AGS**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a évoqué les difficultés que rencontre la société AGS, notamment pour le dédouanement des effets personnels appartenant aux diplomates congolais en poste à l'étranger.

Il a été invité à se rapprocher du SEPI pour que soient étudiées les possibilités d'accélérer les formalités de dédouanement.

- **De la lutte contre la fraude**

Devant la recrudescence de la fraude et la prolifération de la fraude dite « sauvage », Monsieur PAKA Guy Bernard de TEX a suggéré que soit renforcée la dotation des Inspecteurs en outils informatiques.

Cette proposition rejoint celle formulée par les Inspecteurs eux-mêmes, qui a été transmise à la hiérarchie.

- **De la réunion sur le Guichet Unique Maritime (GUMAR)**

Monsieur LAUNGANI Nicky, Directeur Général de GETMA, a informé les participants de la réunion prévue le 23 octobre 2009 à l'Hôtel AZUR sur la phase 2 de mise en place du GUMAR.

- **De la présence aux frontières d'autres administrations**

Monsieur LAUNGANI a déploré la multiplication des interventions et des taxes exigées par les différentes administrations présentes aux frontières, notamment à la frontière avec le Cabinda.

Il a souhaité qu'elles soient sensibilisées aux dispositions prises par la Douane en vue de la facilitation et de la célérité des opérations de dédouanement, afin qu'elles puissent intervenir dans le même sens.

Monsieur ISSALOU-MOMBO, Directeur Commercial du PAPN a souligné la nécessité de faire cesser les tracasseries organisées aux frontières par les différentes administrations présentes, qui doivent se conformer aux instructions contenues dans la Note Circulaire N° 302 d'août 2000 du Président de la République. Ceci représente un enjeu majeur pour la compétitivité de la plateforme portuaire de Pointe-Noire dans le transit des marchandises à destination de Cabinda et de Matadi.

- **Des Syndicats de transitaires nationaux**

Monsieur BAKALA de TRANSLO a informé qu'un rapport sur les transitaires nationaux affiliés au CNT présidé par Monsieur OBAMBI sera bientôt communiqué à la Douane.

Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé que le Président OBAMBI avait suggéré que l'appartenance à un Syndicat des transitaires soit l'une des conditions d'octroi de l'agrément de commissionnaire en douane.

- **Du dédouanement des voitures importées par le Groupe ELISSA**

Le représentant du Groupe ELISSA a évoqué les difficultés de dédouanement de deux lots de 100 et 189 voitures pour lesquelles il n'existe que deux Attestations de vérification.

Il serait idéal de procéder d'abord à une mise en entrepôt, mais des difficultés surgiront au moment de la régularisation des IM7.

Monsieur GUYANT de COTECNA a tenu à préciser qu'il est difficile pour un Groupe international comme COTECNA de modifier rapidement des procédures mises en pratique depuis longtemps.

La question sera examinée de concert par COTECNA et le SEPI.

Commencée à 8H00, la réunion a pris fin à 10H00.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence

